

Formations pour adultes

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap (sous certaines conditions)

FORMATION EN ALTERNANCE
Ramoneur(euse) Fumiste

Données au 31/12/2023 :

Taux de satisfaction stagiaires : 92 % (depuis 2020)**Taux de réussite stagiaires : 93 % (depuis 2020)****OBJECTIFS PEDAGOGIQUES**

- Savoir auditer un conduit de fumée
- Savoir concevoir et installer un conduit de fumée
- Savoir ramoner un conduit de fumée
- Savoir nettoyer le générateur

PUBLIC VISE

Personnes ayant une expérience dans le bâtiment et souhaitant se former à l'installation et à la maintenance des conduits de fumée ou souhaitant créer une nouvelle activité dans ce domaine

PRE-REQUIS

Personne titulaire d'une certification de niveau V minimum (CAP, BEP, Titre) ou de niveau d'étude du second cycle de l'enseignement général (fin de seconde, première).

Connaissances des équipements de chauffage

Fournir la copie de votre diplôme ou attestation de fin de scolarité

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Apports du formateur
- Diaporama
- Salle de cours équipée d'un vidéo projecteur avec écran, paper board
- Plateformes techniques chauffage, bois et ramonage
- Support de cours complet version papier et documentation sont remis au stagiaire après les trois premiers modules de 35 heures

ENCADREMENT

Formateur/Artisan expérimenté et titulaire du Titre de Ramoneur-Fumiste.

LIEUX

Saint-Carreuc (22150)

ST Rémy-lès-Chevreuse (78470) (32 h)

TARIF

Devis et conditions tarifaires sur demande

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

2 à 12 personnes

MODALITES D'EVALUATION

Evaluation finale comprenant :

QCM / 20

Etude de cas + de soutenance du dossier devant un jury / 20

Mise en situation (Travaux pratiques) sur les plateformes devant un jury / 20

Toute note inférieure à 12 est éliminatoire.

MODALITES DE SUIVI

- Feuille de présence émargée (par demi-journée) par le stagiaire et le formateur
- Fiche d'évaluation de la formation renseignée par chaque stagiaire
- Titre de ramoneur-Fumiste de niveau 3
ou
- En cas d'échec à l'examen : remise d'une attestation de suivi de formation Ramoneur Fumiste » mentionnant le nombre d'heures effectué

DUREE

172 heures

DATES

Nous consulter

PROGRAMME

1e semaine :

Jour 1

- Présentation du programme de la formation
- Les textes réglementaires et normatifs sur les conduits de fumées

Jour 2

- Typologie et identification des conduits
- Les règles d'implantation des conduits de fumée

Jour 3

- Les règles de mise en œuvre
- La plaque signalétique et la désignation des ouvrages
- Les distances de sécurité

Jour 4

- Le raccordement de plusieurs appareils
- Les spécificités des appareils gaz

Jour 5

- Les spécificités des chaufferies et mini-chaufferies, la réglementation
- Travaux dirigés
Exercices numériques applicatifs (plaques signalétiques, distances de sécurité...)

2e semaine :

Jour 1

- Méthode d'audit d'un conduit de fumée :
Identification des désordres et non-conformités, vérification des composants, contrôle de la vacuité du conduit et contrôle de l'étanchéité des trappes et du conduit
- L'obligation réglementaire d'entretien, de nettoyage et de ramonage par le RSDT
- Le monoxyde de carbone et les composés solides (dimensions des particules)
- La sécurité lors des interventions en hauteur et l'usage des échelles

Jour 2

- Les techniques de ramonage des conduits, matériels et outillage du ramoneur (choix des brosses et des cannes)
- Les étapes de l'intervention de ramonage :
Le ramonage par le haut, par le bas et par les combles, le nettoyage des générateurs, le nettoyage des foyers ouverts et le nettoyage des foyers fermés et inserts

Jour 3

- Les autres techniques de ramonage :
Des conduits en amiante-ciment, des conduits de type « Alsace », des conduits « Shunt » et ramonage « chimique » et rotatif

Jour 4

- L'intervention sur chantier :
Sécurité d'intervention et d'évolution en toiture, protection des lieux et éclairage d'appoint, sélection des outils adaptés, mise à l'arrêt du générateur et remise en service, contrôle de bon fonctionnement du système de chauffage, contrôle de combustion et certificat de ramonage
- Travaux pratiques

Jour 5

- Travaux pratiques sur plateformes fonctionnelles
Mise en œuvre de la procédure de ramonage et de l'intervention sur chantier (identification, préparation, protection, exécution, compte rendu)
Ramonage des différents types de conduits de fumées (par le haut et par le bas)
Ramonage des conduits de raccordement et cameaux
Contrôle d'étanchéité des conduits par test fumigène
Contrôle de vacuité d'un conduit avant tubage
Contrôle par caméra
Nettoyage des corps de chauffe de chaudières et des inserts
Audit réglementaire des installations

3e semaine :

Jour 1

- Le dimensionnement des conduits par logiciel
- L'estimation des déperditions d'un bâtiment
- Les systèmes d'EVAPDC (du système d'évacuation des produits de combustion) et notamment les règles d'implantation des appareils étanches concentriques
- La ventilation des logements équipés d'appareils non étanches

Jour 2

- La ventilation des logements équipés d'appareils non étanches
- Mise en œuvre d'un conduit de fumées ou d'un système d'EVAPDC :
Recueil des besoins du client, réalisation du devis et présentation au client
Définition du tracé, dimensionnement et choix des composants

Jour 3

- Sensibilisation à la sécurité d'intervention, préparation du chantier et pose des conduits
- Approche des études de cas (cf semaine 4)
- Travaux dirigés :
Dimensionnement des conduits à l'aide de logiciels

Jour 4

- Travaux dirigés suite :
Estimation des déperditions d'un bâtiment et choix des sections de ventilation
- Travaux pratiques sur plateformes :
Assemblage et mise en œuvre des conduits de fumées

Jour 5

- Travaux pratiques sur plateformes (suite) :
Cas des traversées de plafond, des départs au plafond, des souches, boîtes à suie... et mise en œuvre des systèmes d'évacuation des produits de combustion (EVAPDC)

4e semaine :

Jour 1

- Pathologie des conduits de fumée
- Diagnostic des conduits et repérage
- Identification des conduits existants et techniques de réhabilitation par tubage
- Tubage et chemisage des conduits
- Travaux d'âtrerie

Jour 2

- Relation client
 - Etablir un devis
 - Expliquer les techniques de mise en œuvre et les désordres courants des conduits et préconiser les remèdes

Jour 3

- Etudes de cas de préparation à l'examen
 - Proposition de la solution adaptée, réalisation de schéma, dimensionnement, liste de matériels et devis chiffré, audit réglementaire, diagnostic de compatibilité et étude de réhabilitation

Jour 4

- Les combustibles et leurs caractéristiques (limite d'inflammabilité)
- La combustion
- Les appareils bois et la combustion du bois
- Travaux dirigés – Etudes de cas

Jour 5

- Travaux pratiques sur plateformes
 - Mise en œuvre des tubages
 - Débistrage
 - Travail en hauteur et évolution en sécurité sur un toit (sensibilisation)
 - Intervention sur générateurs bois

5e semaine :

Jour 1

- Révision des connaissances générales, cadre réglementaire, règles d'implantation des conduits de fumée
- Typologie et identification des conduits
- Dimensionnement des conduits

Jour 2

- Révision des connaissances sur la description des installations de chauffage central et des systèmes de chauffage divisé au bois
- Sécurité d'intervention, protection des lieux et éclairage d'appoint

Jour 3

- Prise en main des plateformes du Costic : travaux pratiques
- Techniques de ramonage sur les différentes plateformes bois, fioul, gaz et fumisterie
- Matériel et outillage du ramoneur, choix des brosses et des cannes
- Ramonage des conduits par le haut et par le bas
- Nettoyage des générateurs
- Contrôle de la vacuité d'un conduit

Jour 4

- Travaux pratiques sur les différentes plateformes du Costic
- Contrôle et diagnostic des conduits : contrôle de l'étanchéité des trappes et du conduit, contrôle de l'état de la souche, fiche de diagnostic
- Réhabilitation des conduits

Jour 5

Titre de ramoneur-fumiste décerné par le Costic

- Les épreuves de validation se déroulent toute la journée devant un Jury d'experts et de professionnels

Durée estimée entre la demande et l'entrée en formation : de 15 jours à 6 mois maximum après la demande (en fonction des places disponibles)